



## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2021

Le concours des « maisons fleuries » est basé sur les critères suivants:

- Respect des proportions, bon sens et mesure
- Qualité des végétaux, choix des plantes, pérennité, diversité, entretien des végétaux
- Mise en scène et composition harmonieuse des végétaux toute l'année
- Conception, aménagement, harmonie d'ensemble
- Respect de l'environnement et du cadre naturel
- Dissimulation et/ou intégration des contenants
- Association des cultures végétales
- Pratique écologiques du jardinage (gestion de l'eau, zéro phyto, déchets verts, paillage...)
- Gestion différenciée et biodiversité
- Accueil touristique

---

Le jardin ou la façade fleurie doivent être visibles de l'espace public. L'inscription au concours ne nécessite pas votre présence lors du passage du jury (les membres du jury ne jugent en effet que ce qu'ils voient à partir de l'espace public). N'hésitez pas à vous inscrire nombreux ! Les modalités de la récompense seront définies selon l'évolution du contexte actuel mais chaque participant recevra un lot ! Les associations et professionnels peuvent participer.

**Vous pouvez transmettre votre inscription par courrier ou par mail à : [accueilmairie.carentoir@orange.fr](mailto:accueilmairie.carentoir@orange.fr)**

### BULLETIN DE PARTICIPATION 2021

*À retourner en Mairie de Carentoir ou Mairie annexe de Quelneuc  
Avant le vendredi 4 juin 2021*

Nom:

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

Email: @

Signature :